

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 7 janvier 2016

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Etienne, Bodin, Levesque, Le Breton, Barbier, Vivion et Guetté.

Pouvoirs : Mme Gaboriau donne pouvoir à M. Poupard.

Absents excusés : MM. Courtois, Sorin et Mme Areal-Moreau.

Finances

Subventions : le conseil municipal décide de ne pas augmenter les subventions en 2016 sauf cas particuliers :

- Le comité des fêtes percevra une subvention exceptionnelle de 1 000 € en plus de sa subvention habituelle pour financer la fête organisée à l'occasion du cinquantenaire de l'association.
- La subvention de l'UNC est majorée pour permettre de financer les cérémonies commémoratives qui ont lieu aux Cerqueux en 2016.

ABC Badminton	230 €
Cerquoise Amicale Vélo.....	500 €
CHASSEURS.....	182 €
CLAC.....	674 €
COMITÉ DE JUMELAGE.....	500 €
COMITÉ DES FÊTES	2 000 €
DEFENSE DES CULTURES	189 €
FAMILLES RURALES.....	2 000 €
SOLEINE	691 €
UNC (Union des anciens combattants)	510 €
A.P.E.L. Collège Daniel Brottier	460 € (10 € par élève des Cerqueux)
A.P.E.L. Ecole Notre Dame de la Pierre Bleue	1 260 €

Les demandes de subventions de l'ADMR, du club de foot et du club de basket seront examinées par les maires des communes concernées afin de trouver une clé de répartition équitable.

École des Cerqueux : une augmentation de 4 % du prix par élève est demandée. Les élèves étant moins nombreux, la somme globale est inférieure à celle de l'an passé. Le conseil municipal vote les sommes suivantes :

- 350.48 € par élève du primaire soit $350.48 \text{ €} \times 81 = 28\,389 \text{ €}$
- 674.85 € par élève de maternelle soit $674.85 \text{ €} \times 45 = 30\,368 \text{ €}$

Montant total de la participation : 58 757 €. Cette somme sera versée mensuellement à partir du mois de janvier 2016.

Bibliothèque : le conseil municipal fixe la dotation à 3 054 €. Cette somme est destinée à l'achat de livres, abonnements et fournitures.

Cimetière : le prix des concessions est revalorisé de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Les concessions sont délivrées pour 15 ans, 30 ans ou 50 ans.

Catégorie	50 ans	30 ans	15 ans
Concession 4 m ²	80 €	65 €	47 €
Concession 2 m ²	41.50 €	34.50 €	26.50 €
Grande case columbarium	600 €	325 €	
Petite case columbarium	400 €	225 €	

- Jardin du souvenir 115 €
- Vacation 20 €

Droits de place : Le conseil municipal décide de maintenir le tarif suivant :

- Sans électricité 5 €
- Avec électricité 7 €
- Forain 7 € /jour et par caravane (sauf du vendredi qui précède les Cerquo'folies au lundi suivant)
- **Lotissement du Champ Blanc** : le conseil municipal fixe le tarif suivant pour les parcelles disponibles :

Lot	Surface	Prix HT	Base TVA	TVA	Net à payer
14	1009	27 243.00	25 033.29	5 006.66	32 249.66
17	618	24 102.00	22 748.58	4 549.72	28 651.72
18	624	24 336.00	22 969.44	4 593.89	28 929.89
19	744	29 016.00	27 386.64	5 477.33	34 493.33
20	711	27 729.00	26 171.91	5 234.38	32 963.38
21	659	25 701.00	24 257.79	4 851.56	30 552.56
24	687	26 793.00	25 288.47	5 057.69	31 850.69
25	600	23 400.00	22 086.00	4 417.20	27 817.20
27	693	27 027.00	25 509.33	5 101.87	32 128.87
28	882	34 398.00	32 466.42	6 493.28	40 891.28
30	937	36 543.00	34 490.97	6 898.19	43 441.19
34	676	26 364.00	24 883.56	4 976.71	31 340.71
35	638	24 882.00	23 484.78	4 696.96	29 578.96
36	638	24 882.00	23 484.78	4 696.96	29 578.96
37	684	26 676.00	25 178.04	5 035.61	31 711.61
38	699	27 261.00	25 730.19	5 146.04	32 407.04
39	729	19 683.00	18 086.49	3 617.30	23 300.30
40	690	26 910.00	25 398.90	5 079.78	31 989.78
41	642	25 038.00	23 632.02	4 726.40	29 764.40
42	1026	40 014.00	37 767.06	7 553.41	47 567.41

Bâtiments communaux

Démolition de l'ancienne bibliothèque : l'appel d'offres a eu lieu du 27/11/2015 au 05/01/2016. Seulement deux entreprises ont répondu à la consultation dont le résultat est le suivant :

- Sté Justeau – Louresse 30 178.18 € HT
- Sté DLD – Treillières..... 35 357.50 € HT

La société Justeau propose une variante avec une moins-value de 4 060 € HT si les déblais sont évacués chez un agriculteur local. Un point sera fait avec l'agriculteur pour savoir si la récupération des déblais est toujours possible.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Justeau.

Concernant l'aménagement urbain, le CAUE doit reprendre contact avec la commune courant janvier.

Eglise : le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Gougeon pour les travaux suivants :

Modification du beffroi 1 870.00 € HT
 Remplacement des battants 1 645.00 € HT
Remplacement de la motorisation..... 928.00 € HT
 Soit un total de 4 443.00 € HT

Il a été constaté que le paratonnerre ne protégeait pas complètement l'édifice. Un devis va être réalisé pour la mise aux normes.

A noter que dans l'immédiat, le beffroi ne sera pas rivé au sol.

Salle de sport : le panneau d'affichage sportif sera remplacé. La commande avait été annulée car le chrono s'était remis en marche, mais celui-ci ne fonctionnant finalement pas une nouvelle commande a été passée. La livraison du matériel a eu lieu ce jour.

Suite aux travaux d'installation du chauffage dans la salle, un grand nettoyage va être réalisé. Des devis vont être demandé à l'entreprise ASP ainsi qu'à au moins une autre entreprise.

Règlement : le règlement est modifié de la manière suivante :

Pour les manifestations autres que sportives :

- En cas d'organisation d'une manifestation dans la salle de sport, le nettoyage sera fait par le personnel communal et facturé à l'association utilisatrice. Montant identique au nettoyage de la salle du Cormier (salle entière). Cette clause ne sera pas applicable à une association qui utilise à la fois la salle de sport et la salle du Cormier (exemple kermesse). Toutefois, si la salle était laissée trop sale, la commune se réserve le droit de facturer un ménage.
- Des rassemblements avec un public supérieur à 226 personnes pourront être organisés deux fois par an sous réserve de l'obtention d'une autorisation (démarches administratives à faire auprès de la mairie et de la Sous-Préfecture) et de faire appel à référent sécurité professionnel.

Dans l'immédiat, il ne sera pas imposé de protéger le sol. D'autre part, il est précisé que la salle de sport est louée vide. En aucun cas le mobilier et le matériel d'une autre salle ne pourront être transférés à la salle de sport.

Règlement des salles communales : suite à plusieurs problèmes d'utilisation, le règlement d'utilisation des salles est modifié de la manière suivante :

« Lorsque les utilisateurs ne rendront pas la salle vide à l'heure prévue pour le nettoyage, une deuxième journée sera facturée systématiquement. En fonction de l'état de la salle, la commune se réserve le droit de facturer des heures de ménage supplémentaires. »

Un appareil photo sera mis à disposition du personnel pour constater en cas de problème.

Un rappel des consignes sera donné à chaque locataire pour chaque salle.

Salle du Cormier : le conseil municipal décide de retenir les devis suivants pour la fermeture du préau :

- Uzureau (menuiseries) 2 738.70 € HT
- Brébion (maçonnerie) 3 341.79 € HT

Foyer des jeunes : Suite à la demande pour une borne wifi, un devis a été établi par Orange. Le montant est de 148.40 € HT par mois en location sur 60 mois ou 6 150 € HT en achat direct. Le conseil municipal n'est pas favorable à ce projet, à ces prix-là. Des renseignements sont actuellement pris auprès de la commune de la Séguinière qui a installé une borne wifi.

Devis basse-consommation : la commission va étudier les devis. Le maire précise que pour pouvoir prétendre à une subvention du SIEMML, il faut, d'une part, faire un audit des bâtiments et d'autre part, l'économie d'énergie doit être d'au moins 40 %. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de ne pas faire de demande de subvention.

Affaires sociales

Cantine : suite aux quatre exclusions prononcées, une amélioration du comportement est constatée chez deux enfants. Le personnel de la cantine propose donc de mettre en place un permis à points pour la prochaine rentrée scolaire.

En ce qui concerne la sortie des classes du midi, une réflexion est en cours sur les horaires de l'agence postale ceci afin de permettre à Martine Vergniault d'arriver plus tôt sur la cour.

A la demande du personnel un plan de formation devra être étudié peut-être en lien avec la Communauté de Communes du Bocage.

ALSH et camp été 2016 : la commission envisage d'ouvrir le centre du 06/07 au 31/07/2015. Courant janvier, un sondage sera fait auprès des familles concernées. Selon le résultat de cette enquête, il sera décidé d'organiser ou pas la semaine de camp. S'il n'y a pas de camp, le centre pourrait être ouvert à la place.

Accueil périscolaire du mercredi après-midi : la fréquentation est très basse. Trois enfants en moyenne au mois de janvier.

Temps de travail : voir si on peut alléger l'emploi du temps d'Amélie Simonneau qui fait beaucoup d'heures en transférant des heures de ménage à une autre personne.

Voirie – Urbanisme

Etang du Cormier : des travaux sont à prévoir : enrochement, réaménagement des berges et pose de sablon dans les allées. Des devis seront demandés aux entreprises Bouchet et Justeau.

Chêne salle du Cormier : l'arbre est en très mauvais état (infesté de capricornes). Un avis va être demandé à un professionnel.

Sentiers de randonnées : de nouveaux dépliants seront édités courant mars. Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour le sentier intercommunal.

Le point de départ des sentiers est fixé à la salle de sport car il faut un grand parking. Un panneau avec le plan des sentiers sera installé vers le terrain multisports.

Lotissement : les lots 34 et 38 sont vendus respectivement à M. et Mme Yohan Baudon et M. et Mme Jean-Paul Loiseau.

Questions diverses

Commission culture Communauté de Communes du Bocage : une augmentation du temps de travail de la bibliothécaire est à l'étude, du temps supplémentaire sera demandé pour la bibliothèque des Cerqueux afin de compenser le temps passé pour les TAP.

CLAC : le conseil municipal est convié à l'assemblée générale le samedi 09/01/2016 à 17h00.

Prochaines réunions

Affaires sociales	18/01/2016 à 20h00	Bâtiments	20/01/2016 à 18h30
Voirie :	21/01/2016 à 20h00	Maire/adjoints :	25/01/2016 à 20h00
Finances :	28/01/2016 à 20h00	Conseil municipal :	04/02/2016 à 20h15